



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radio-France : Pyrenees-Atlantiques

Question écrite n° 2693

Texte de la question

M Rene Cazenave attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la situation de la station decentralisee de Radio France a Pau. La particularite du departement des Pyrenees-Atlantiques et ses deux entites basques et bernaïses demandent la presence de deux redactions chargees de l'information a Bayonne et a Pau. Or, si la redaction basque peut compter sur un effectif de sept journalistes, Radio France Pau-Bearn qui est consideree comme une radio de pays avec une zone de diffusion tres large, voit son effectif reduit a deux journalistes seulement a temps plein. Cela ne lui permet pas de remplir pleinement son role. Il lui demande que des moyens supplementaires soient mis en oeuvre pour que Radio France Pau - Bearn puisse poursuivre son implantation locale.

Texte de la réponse

Reponse. - Radio France Pays basque, a Bayonne, et Radio France Bearn, a Pau, materialisent la presence du service public de la radiodiffusion dans le departement des Pyrenees-Atlantiques. Ces deux centres de radiodiffusion alimentent une antenne commune durant la majeure partie de la journee, les deux antennes se separant a certaines heures, notamment entre 6 heures et 9 heures. Il s'agit d'une radio bipolaire dont le siege principal est a Bayonne pour des raisons qui tiennent a l'histoire du developpement du service public, mais aussi aux particularismes culturels et linguistiques du Pays basque. La station parait dotee de moyens suffisants pour assurer sa mission de service public. La poursuite de sa montee en puissance sera envisagee lorsque d'autres zones du territoire national, qui sont actuellement moins bien couvertes et ont de ce fait un caractere prioritaire, seront satisfaites.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Ren](#)•

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2693

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2553